

BP RE Aquaculture

Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Aquacole



Ministère de l'Agriculture
Enseignement Agricole Public de la Lozère

Objectifs de la formation

- Réfléchir et faire évoluer son projet en aquaculture pour devenir auteur de son projet et acteur de son installation.
- Obtenir la capacité professionnelle (niveau IV) ouvrant droit aux aides à l'installation (DJA, prêts bonifiés....)

Contenu de la formation et structure du diplôme

- **Structure du diplôme**
 - diplôme national délivré par le ministère de l'Agriculture,
 - évaluation par UC (Unités Capitalisables),
 - l'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans
- **Contenu de la formation**

Formation générale : expression / communication, math professionnels, informatique (traitement de texte et tableur), sciences du vivant.

Formation technique : Connaissances scientifiques et techniques nécessaire à la production aquacole, conduite d'un système de production, économie du secteur aquacole, gestion de l'exploitation, accompagnement individuel au projet professionnel.

Les modules de spécialisation régionale (UCARES) comptant pour la validation du diplôme sont les suivants : étude de filière, transformation et commercialisation des produits finis, conception et entretien des bâtiments et installations aquacoles.
- **Le parcours de formation est individualisé, il tient compte :**
 - de la validation des acquis académiques (équivalence de diplômes pour certaines matières),
 - de la validation des acquis de l'expérience (VAE),
 - du projet professionnel,
 - des possibilités d'autoformation.

Rythme, durée et lieu de la formation

- Formation à temps plein de septembre à juin.
- La formation est réalisée en partenariat avec le lycée aquacole Louis Pasteur (partie technique) et l'exploitation piscicole (partie pratique) de La Canourgue.
- Possibilité d'aménagements du parcours de formation (temps partiel...).
- Les stages en entreprise font partie intégrante de la formation.

Conditions d'admission, statuts et rémunération ...

- Avoir 18 ans minimum et pouvoir justifier d'au moins 1 an d'activité professionnelle.
- Etre titulaire d'un CAP ou avoir un niveau BEP ou seconde générale.
- Etre porteur d'un projet d'installation agricole.
- Les candidats sont sélectionnés sur entretien de motivation.
- **Statuts**
 - Demandeur d'emploi : formation pouvant être financée par la Région Languedoc-Roussillon
 - Salarié (en CDD ou CDI) : le financement peut être pris en charge par le fonds de formation auquel cotise l'employeur dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF)
 - Individuel payant
- **Rémunération** : la rémunération des stagiaires est envisagée selon la situation de chacun au moment de l'entrée en formation :
 - Pôle Emploi (AREF, ASS)
 - Région Languedoc-Roussillon (Livre IX du code du travail)...



Enseignement agricole public de la Lozère

Contactez-nous :

CFPPA de la Lozère

Site de Marvejols

1, av. des Martyrs de la Résistance

48100 Marvejols

Tél. 04 66 32 73 99

Fax. 04 66 32 38 27

Mail : cfppa.lozere@educagri.fr



www.eplealozere.fr

